



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-26671>

Département(s) de publication : 07

Annonce n° 26-26671

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-19345

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département de l'Ardèche

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 22070001700019

Ville : PRIVAS

Code postal : 07007

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 07

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de réfection de la couverture du collège de CRUSSOL à SAINT PERAY

Code CPV principal - Descripteur principal : 45261213

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. Travaux de réfection de la couverture du collège de CRUSSOL

Critères d'attribution : Valeur technique : Choix du matériel proposé et description des travaux (15) - Programme d'exécution/Rationalisation et optimisation du planning (30) - Sécurité et Gestion des déchets (10) : 55 Prix : 45

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 18/03/2026 à 12h00, lire 23/03/2026 à 12h00
- Rubrique : Cctp/Dpgf , Au lieu de 2.5.2 Plafond en plaque de plâtre Ossature porteuse courante pour la pose horizontale ou rampante de plaques de plâtre. Rails-montants ou fourrures fixées perpendiculairement aux grandes longueurs de plaques. Dispositifs de liaison à la structure support (suspentes, fixations...) assurant les charges permanentes telles que le poids propre du plafond, matériau isolant, objets suspendus. La planéité et l'horizontalité résultant de l'ossature

ne doit pas présenter d'irrégularité de niveau supérieure à 3 mm, sous une règle de 2,00 m.

*Complexe plafond non démontable : - Ossature primaire nécessaire suspendu sur Ipe 180 - Membrane d'étanchéité scotchée - Plafond en plaque de plâtre standard - Isolant - faux plafond de correction acoustique Les plafonds reprennent un plafond suspendu de correction acoustique, les ossatures doivent donc être dimensionnées en ce sens. Le complexe de plafond disposera d'un Pv feu du fabricant., lire 2.5.2 Plafond : ossature primaire + isolation laine minérale + membrane Ossature porteuse courante pour la pose horizontale ou rampante de plaques de plâtre. Rails-montants ou fourrures fixées perpendiculairement aux grandes longueurs de plaques. Dispositifs de liaison à la structure support (suspentes, fixations...) assurant les charges permanentes telles que le poids propre du plafond, matériau isolant, objets suspendus. La planéité et l'horizontalité résultant de l'ossature ne doit pas présenter d'irrégularité de niveau supérieure à 3 mm, sous une règle de 2,00 m.

*Complexe plafond non démontable : - Isolant - Ossature primaire nécessaire suspendu sur Ipe 180 - Membrane d'étanchéité fixée mécaniquement - faux plafond de correction acoustique Les plafonds reprennent un plafond suspendu de correction acoustique, les ossatures doivent donc être dimensionnées en ce sens. Le complexe de plafond disposera d'un Pv feu du fabricant

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/03/2026